

Zeitschrift:	L'Hôtâ
Herausgeber:	Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band:	26 (2002)
Artikel:	Le cimetière, expression spatiale des pratiques funéraires et des représentations de la mort le cas du district de Delémont
Autor:	Lovis, Christel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1064459

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CIMETIÈRE, EXPRESSION SPATIALE DES PRATIQUES FUNÉRAIRES ET DES REPRÉSENTATIONS DE LA MORT. LE CAS DU DISTRICT DE DELÉMONT

Avant-propos

Cet article est le condensé d'un mémoire* réalisé pour l'obtention d'une licence en géographie à l'université de Neuchâtel. Le texte original s'intéresse de manière plus approfondie à l'évolution spatiale du cimetière de Delémont, même si tous les cimetières du district ont été étudiés afin de comparer un espace funéraire «citadin» avec des cimetières ruraux. Les recherches concer-

nant l'espace funéraire delémontain ont été facilitées par les nombreuses archives conservées, qui s'avèrent plus rares voire inexistantes pour les villages. Le présent article ne mentionne cependant que les cimetières villageois.

Introduction

Vécue comme une rupture, la mort perturbe l'organisation de la société, mais elle la stimule également, dans le sens où elle l'oblige à trouver des formes culturelles – les pratiques funéraires – pour s'organiser et remettre en place l'ordre bouleversé par le décès. La perception de la mort change – et avec elle les pratiques funéraires – d'une communauté ou d'une région à l'autre, voire au cours du temps au sein d'un même groupe social. Cet article tentera de montrer comment la perception de la fin ultime a évolué dans le district de Delémont, et surtout comment cette évolution a été transcrite dans l'espace funéraire.

Construction de l'espace des morts au cours des siècles¹

Les fouilles archéologiques entreprises dans la région jurassienne ont mis au jour des éléments permettant de suivre quelques bribes de l'évolution du culte des morts chez nos ancêtres.

La plus ancienne trace qui semble s'y rapporter remonte à environ 3000 ans

avant Jésus-Christ (Néolithique). Il s'agit d'une dalle percée d'un trou, façade principale d'un dolmen «à hublot», qui se situe à Courgenay, en Ajoie. Ce type de sépulture se retrouve dans tout le nord de l'arc jurassien. La plus grande partie de l'édifice était enterré sous un amas de pierre et de terre (le tumulus): seule la partie perforée du dolmen était visible. L'ouverture était peut-être utilisée par les vivants pour y passer des offrandes, permettant ainsi une interaction entre les vivants et les morts. Ces tombeaux étaient parfois vidés de leurs ossements afin de recevoir de nouvelles dépouilles. D'après des observations faites sur d'autres monuments semblables, il semblerait que seuls les personnages de haut rang y étaient inhumés.

Plus tard, vers 1200 avant Jésus-Christ (Age du Bronze), apparaissent dans le Jura comme ailleurs en Occident de nouveaux rites funéraires. Les corps, jusqu'alors inhumés, de façon individuelle ou collective, sont désormais essentiellement brûlés sur des bûchers. Les travaux pour la construction de la Transjurane ont mis à jour à Delémont (au lieu-dit «En la Pran») une nécropole comportant une quarantaine de tombes datant de l'Age du Bronze final. Chaque tombe consiste en une fosse dans laquelle on a enfoui une urne en terre cuite qui contient les restes calcinés d'un individu. Les ossements sont accompagnés de petites poteries, ainsi que de bijoux ou d'autres objets de parure.



Richesse ornementale d'un monument funéraire en forme d'église, XIX^e siècle. Bassecourt, ancien cimetière. Photo Christel Lovis

L'ère celtique (dès 850 avant J.-C.) voit arriver de nouveaux habitants dans la région. C'est dans la seconde période de l'Age du Fer que d'abord les Séquanes (III^e siècle avant J.-C.) puis les Helvètes et les Rauriques (milieu du II^e siècle avant J.-C.) s'implantent dans nos contrées. Cette civilisation est caractérisée par un double pouvoir: le pouvoir politique et «guerrier» est aux mains des chefs de tribus, le pouvoir religieux et culturel étant quant à lui exercé par les druides. La richesse de certaines tombes mises à jour laisse supposer une société fortement hiérarchisée. On observe une alternance des pratiques funéraires, entre crémation et inhumation, durant tout l'Age du Fer.

A l'époque romaine, la crémation est la pratique funéraire la plus courante. Des 148 tombes retrouvées dans la nécropole gallo-romaine de Courroux (fouillée en 1953 et 1958), 116 sont issues de l'incinération. Les corps brûlés l'ont été avec des offrandes, souvent sous forme de repas (des restes de poteries et des ossements d'animaux ont été retrouvés mêlés aux cendres). D'autres objets sont parfois ajoutés aux cendres: des pièces de monnaie, des statuettes et des flacons de parfum zoomorphes y ont été découverts à même la terre, ou dans les urnes en terre cuite ou en verre. Il semble que les emplacements des sépultures aient été signalés par des tertres ou des stèles en bois, ceci non pas pour permettre un culte des défunt à un endroit précis, mais afin d'éviter le

creusage d'une nouvelle fosse sur une ancienne sépulture. Certaines tombes à inhumation du site datent de 70 à 240 après J.-C., les plus nombreuses étant estimées remonter au IV^e siècle après J.-C. d'après le mobilier funéraire retrouvé. A cette époque, la tendance s'inverse en faveur de l'inhumation, probablement avec le développement du christianisme. Les défunt inhumés sont accompagnés d'offrandes. La nature du mobilier funéraire de ces tombes montre que les relations commerciales, même lointaines, sont à l'époque déjà importantes.

Les ensembles funéraires découverts dans la région jurassienne datant des VI^e et VII^e sont appelés «cimetières mérovingiens», et correspondent à la période du Haut Moyen Age. Il n'y a que peu de découvertes funéraires bien documentées concernant cette phase historique dans le Jura. Il semble que les fouilles entreprises par les anciens archéologues ont quelque peu délaissé cette période, le mobilier funéraire ne contenant pas d'objets spectaculaires. Le manque de méthode supposé aurait ainsi provoqué la perte de nombreuses informations. Quelques tombes ont néanmoins été mises à jour en Ajoie (Alle) ainsi que dans la Vallée de Delémont (Courtételle), mais elles ne contiennent aucun mobilier funéraire. Des nécropoles ont été partiellement fouillées dans le district à Develier, à Courfaivre ainsi qu'à Bassecourt. Mais les rites funéraires de cette époque sont

mal connus, les plans des nécropoles anciennement fouillées n'ayant pas été levés. Les inhumations se font à même la terre, avec parfois un coffre de bois faisant office de cercueil afin de protéger la dépouille (Bassecourt, Courfaivre) ou un entourage en pierres sèches (Courfaivre). Des sarcophages en pierre se rapportant à la même époque ont été retrouvés dans certaines églises (Courtételle, Courrendlin, Develier notamment).

Les fouilles du cimetière de Bassecourt (1942) ont mis en évidence des stèles et des entourages de pierre qui marquaient l'emplacement des sépultures, mais cela semble rare pour les cimetières mérovingiens. Les défunt ont été inhumés dans des sépultures individuelles, vêtus et accompagnés de mobilier funéraire de deux types. Le premier concerne le défunt lui-même: armes pour les hommes, bijoux et objets de parure pour les femmes. Le second est un mobilier fait d'offrandes: vaisselle (en céramique ou en verre), aliments et pièces de monnaie.

Puis aux alentours du VIII^e siècle, les sépultures vont se grouper autour des premiers édifices religieux, attestant de la nouvelle foi en la religion chrétienne. A Courchapoix par exemple, des fouilles ont démontré qu'une église romane a été construite sur un ancien cimetière. La chapelle a été transformée au cours des siècles pour devenir l'actuelle église paroissiale, autour de laquelle se trouve le cimetière.

Le ne à
XVI^e
sort plac
enco au I
cité,
parc
d'ab pou
c'est
est e



Les n
liers,

Le manque de documents nous amène à faire un saut dans l'histoire jusqu'au XVII^e siècle: le cimetière de Delémont sort des murs de la ville pour prendre place dans le secteur qu'il occupe encore aujourd'hui, au nord de la Porte au Loup. Avec le développement de la cité, son emplacement autour de l'église paroissiale pose un double problème: d'abord celui de la place à disposition pour l'agrandissement de la ville; mais c'est surtout la question de l'hygiène qui est évoquée. Il semble que l'évolution

de la perception de la mort soit également un facteur important dans la translation du cimetière: on passe de la mort «apprivoisée»² du Moyen Age, d'une certaine familiarité avec la mort, à une mort qui fait peur, qui prend une sens plus dramatique, plus individuel. Dès le moment où l'on prend conscience de sa propre mort on veut l'escamoter, la rendre moins présente en la portant hors des murs de la ville. Mais cette mise à distance de l'espace funèbre ne va pas de soi: les habitants n'acceptent

ront pas aisément de se faire enterrer dans le nouveau cimetière en dehors des murailles, qui offrent protection à la dépouille promise à la résurrection. Ils continueront longtemps à lui préférer la terre bénie des alentours de l'église, voire, pour les riches, le sol de l'église elle-même, l'achat d'une place à proximité des saintes reliques garantissant une place auprès de Dieu dans l'au-delà...

C'est avec la généralisation du cercueil que les sépultures sont localisées par des stèles ou des croix de bois. Plus tard, une ségrégation sociale s'exprime au sein du cimetière: l'utilisation de monuments funéraires parfois somptueux inscrit dans l'espace funèbre la richesse de certaines familles. Colonnes d'inspiration gréco-romaine, sarcophage ou obélisque, l'art funéraire d'inspiration néo-classique apparaît dans la région. Il n'en reste malheureusement aujourd'hui que quelques traces (à Delémont, Undervelier, et Soulce notamment).

Les cimetières du district de Delémont, aujourd'hui

Les cimetières du district de Delémont ont été observés afin d'en cerner l'évolution spatiale et de les comparer au cimetière de Delémont (qui a été, rappelons-le, étudié de manière plus approfondie grâce aux nombreuses archives le concernant). Les recherches ont mis en évidence leur localisation actuelle (ainsi que leur éventuelle translation), leur structure externe (présence ou



Les membres des communautés religieuses sont souvent inhumés dans des secteurs particuliers, comme ici les sœurs de Soyhières. Photo Christel Lovis

absence de murs et de portes notamment), les éléments concernant leur aménagement interne, de même que l'architecture funéraire. La présence dans les villages de stèles funéraires plus anciennes que dans le cimetière de Delémont a permis de cerner des bribes de l'évolution de l'architecture funéraire ainsi que de l'épigraphie, voire de l'iconographie. Les pratiques funéraires (pourcentage inhumation/créma-tion actuel) ont également été, dans la mesure du possible, relevées.

Toutes les communes du district de Delémont comportent un cimetière, à l'exception de Vellerat (67 habitants), Mettembert (129 habitants), Ederswiler (137 habitants), Châtillon (362 habitants) et Rossemaison (525 habitants). L'absence d'espace funéraire dans les villages de Vellerat, Mettembert et Ederswiler s'explique probablement par la faible population des communes. L'augmentation relativement récente de la population de Châtillon et de Rossemaison pourrait expliquer que ces deux communes ne comportent pas non plus de cimetière.

Localisation des cimetières

Les églises, autrefois noyau de la vie sociale, occupent en règle générale une place centrale dans les villages, de même que les cimetières qui sont intimement liés aux édifices religieux. La mise en terre dans un espace sacré assurait au défunt protection et repos éternel.

Si la plupart des espaces du district sont aujourd'hui effectivement situés au centre des villages (autour ou aux abords de l'église), certains se trouvent cependant quelque peu décentrés. Les cimetières de Corban, Courchapoix, et Soulce, sont situés en marge des villages, les églises étant elles-mêmes excentrées, perchées sur un promontoire, en dessus des villages. Elles ont été reconstruites sur d'anciennes chapelles, qui étaient parfois d'anciens lieux de pèlerinage (Courchapoix): les cimetières n'ont dans ce cas pas quitté ces lieux sacrés. Ceux de Rebeuvelier, Courroux-Courcelon, et Boécourt ne jouxtent pas les murs de l'église. Si les cimetières de Rebeuvelier et de Courroux-Courcelon ont été déplacés par manque de place, le cas de Boécourt n'est pas expliqué. Les archives ne permettent pas de prouver un éventuel déplacement (le plus vieux plan du village conservé, datant de 1901, atteste que le cimetière occupait déjà sa place actuelle). Mais la localisation de l'église, relativement éloignée de l'espace funéraire, nous porte à le supposer. Le cas de la commune de Vicques est quant à lui particulier, puisque c'est l'église qui a été déplacée, alors que le cimetière a conservé sa place initiale.

Structure externe: les clôtures

Tous les espaces funèbres sont entourés par des murs, des haies et/ou des barrières. Un même cimetière peut être

clos de barrières, de murs et de haies, cela en fonction de sa disposition. Un secteur faisant face à une route ou à des habitations sera généralement entourée d'un mur, alors qu'une simple haie clôturera une zone jouxtant des champs par exemple. Si les morts doivent être nettement séparés des vivants, la séparation avec la «nature» peut être plus douce. Selon la localisation, une allée d'arbres peut également en masquer la vue, comme c'est le cas à Rebeuvelier, l'école se trouvant en dessus du cimetière. L'espace funéraire de Courroux-Courcelon par exemple, en bordure de route, est caché non seulement par un mur, mais aussi par de hauts arbres. Ailleurs, certains accès se faisant par des escaliers ne comportent pas de portail (les escaliers semblent former une barrière suffisante), mais tous les territoires dévolus aux morts sont en général clôturés.

Le mur, ou dans le cas des nécropoles, la haie ou la barrière, sont des condensateurs de la distance, dans la mesure où la distance affaiblit, interdit, sépare.³ Tout en condensant l'espace, la clôture sert ici de frontière topologique qui sépare deux espaces sémantiques distincts: le sacré et le profane, le permis et l'interdit, le sûr et l'incertain. Le cimetière se voit entourer de murs vers la fin du Moyen Age, lorsque l'Eglise décide de la séparation du sacré et du profane: il cesse dès lors d'être un espace public. Aujourd'hui en terre jurassienne, et malgré le fait qu'il soit égale-

ment funèbre, pecté, la vis, nettoyé, d'un c, recue

Struc

La est restreint. Il d'accès n'est pas principe. titz ci se trouv recouvert tretie fois b vre es tombeant à tandis possède plaque

La v fasse (arbre pultur pées), aspect d'arbr sation des ba des pl n'ont p ont é

ment un lieu de promenade, l'espace funèbre reste un territoire sacré et respecté dans lequel se déroule un rituel: la visite des tombes, accompagnée du nettoyage des monuments funéraires, d'un dépôt de fleurs, et d'un moment de recueillement.

Structure interne

La structure interne de ces territoires est relativement homogène dans le district. Le plan, quadrillé par les chemins d'accès, est simple. Le réseau des allées n'est pas hiérarchisé, il n'y a pas d'allées principales et transversales dans les petits cimetières de ce type. Les sépultures se trouvent en général dans des secteurs recouverts de gravier (qui facilitent l'entretien), les chemins d'accès étant parfois bétonnés. Le cimetière de Courfaivre est en ce sens particulier puisque les tombes sont entourées d'herbe, donnant à l'ensemble un aspect de jardin, tandis qu'à Vicques, les monuments ne possèdent pas d'autre bordure que des plaques de pierre.

La végétation est très présente, qu'elle fasse partie de l'aménagement spatial (arbres) ou qu'elle se trouve sur les sépultures (arbustes, plantes et fleurs coupées), donnant à l'espace des morts un aspect apaisant. Différentes espèces d'arbres sont utilisées, selon leur localisation par exemple. A l'emplacement des bancs publics se trouvent souvent des platanes ou des hêtres. Ces arbres n'ont pas de symbolique particulière; ils ont été plantés afin d'ombrager ces

lieux de repos. Après l'interdiction hygiéniste (durant la période de la Renaissance) de planter des arbres dans les cimetières (censés empêcher la circulation de l'air), les premières essences utilisées ont été surtout des saules, symboles de la tristesse. Des essences sans connotation particulière, mais plus facile d'entretien, leur ont succédé. Afin de masquer les sépultures, des arbres à aiguilles persistantes sont plantés, tels les cyprès. Le cyprès a de plus une connotation mortuaire issue de la my-

thologie grecque: il symbolise l'inconsolable chagrin⁴. L'if, qui possède lui aussi un sens funéraire (par la persistance de ses aiguilles, il est symbole d'éternité), n'a été que peu recensé dans la région. Ces deux types d'arbres sont intéressants à l'intérieur d'un cimetière grâce à leur feuillage toujours vert, qui apporte, même l'hiver, une touche de couleur à l'intérieur des murs. L'entretien du cimetière en est également facilité (pas de feuilles mortes à ramasser).



La modernité au service des défunt: capteur solaire alimentant un luminaire. Cimetière de Soyhières. Photo Christel Lovis

Autre élément omniprésent, un grand crucifix est planté comme monument repère au sein de chaque cimetière, rappelant que nous sommes en terre catholique. Le dernier adieu ne se fait plus auprès de la sépulture, mais sur le parvis de l'église, ou auprès du crucifix. L'espace restreint entre les tombes rendait hasardeuse la présence de l'assistance auprès de la nouvelle fosse: déprédatrices aux sépultures avoisinantes, chute de personnes âgées, etc. Aujourd'hui, seule la famille proche participe, si elle le désire, à la mise en terre du cercueil.

Les habitants des villages ont généralement la possibilité de réserver l'emplacement de leur sépulture, qu'ils choisissent à côté de leur conjoint (dans la mesure où l'espace est disponible), cela parce que les communes ont suffisamment de place dans leur cimetière. Les tombes familiales (ou tombes doubles) sont donc épargnées au sein des cimetières. Dans le nouvel espace de Bassecourt ainsi qu'à Vermes, les tombes doubles sont localisées à un endroit spécifique afin de faciliter l'aménagement du territoire funèbre. Certaines communes (Courtételle et Develier par exemple) ont cependant introduit les enterrements «à la ligne», le peu de place disponible *intra muros* obligeant à une gestion judicieuse de l'espace. Dès lors, il n'est plus possible de réserver sa sépulture à côté de celle de son conjoint (tout comme à Delémont). Afin de pouvoir néanmoins occuper la même sépulture une fois décédé, le second

conjoint se fait souvent incinérer. L'urne funéraire pourra ainsi être placée dans la tombe à inhumation du premier conjoint.

Les défunts de confession catholique et réformée sont enterrés sans distinction d'emplacement. Jusqu'au XIX^e siècle, les réformés avaient coutume d'enterrer leurs morts dans leur jardin, n'ayant pas accès à la terre consacrée des catholiques. L'espace funèbre devenu laïc, des secteurs particuliers sont délimités pour les différentes religions. Il est cependant difficile de dire à quel moment précis de l'histoire la confusion des tombes se met en place dans la région jurassienne. Les religieux, quant à eux, sont souvent inhumés très proche de l'église. Dans la commune de Soyhières, les sœurs catholiques sont enterrées dans un secteur qui leur est réservé, tout comme dans le cimetière de Delémont.

Si les enfants sont parfois enterrés dans les tombes familiales (tombe des grands-parents par exemple), chaque cimetière leur octroie un secteur particulier. Dans plusieurs villages, il se trouve le long d'un mur, l'orientation des tombes étant ainsi changée: les jeunes défunt font face aux adultes (Glovelier, Bassecourt, Montsevelier, etc.), comme si, jusque dans la mort, les adultes se devaient de veiller sur eux. L'espace des enfants se démarque non seulement par la taille des sépultures, mais aussi par la blancheur des stèles et par l'omniprésence de l'ange. Parfois

représenté par une statue, il veille sur les sépultures enfantines.

Architecture funéraire

Formes, matériaux

Les monuments funéraires apparaissent dans les cimetières de villages plus hétérogènes que dans le cimetière de la ville de Delémont. La durée des sépultures étant plus longue, on retrouve un échantillonnage des tombeaux sur une période plus étendue. Cela s'avère intéressant pour cerner l'évolution du mobilier funéraire.

Les stèles de la première moitié du XX^e siècle sont souvent en forme de colonne (comme à Pleigne, à Soulce ou à Soyhières), d'inspiration néo-classique. Elles représentent parfois une église; les plus courantes sont d'aspect assez simple, surmontées d'une croix.

D'après les anciens mausolées retrouvés, le calcaire et le marbre, de couleur claire, étaient le plus souvent utilisés. Le calcaire étant la pierre la plus représentée dans la région, elle était majoritairement apposée sur les sépultures. Le marbre quant à lui, plus cher, était sans doute réservé aux familles les plus riches. Avec un changement de mode dans l'art funéraire, les granites noirs font leur apparition dans les années 1960. Ils seront très utilisés, la couleur noire symbolisant la tristesse jusque sur la sépulture. Aujourd'hui, les matériaux principalement employés sont le

calcaire
fois d'

Le
form
les c
gués
sent
relig
des r
brab
me s
un s
chré
cour
assez
souli
la stè
jours

Da
cour
mon
ment
tues,
d'une
le vil
(com
lesqu
(dire
leur
granc
appe
posth

Inscr
des s

D'
grapl
exem

calcaire, et les granites noirs, gris, parfois de couleur.

Les monuments plus récents sont de forme assez homogène: stèle ou croix, les deux éléments étant parfois conjugués, la croix pouvant alors être représentée de façon figurative ou non. La religion catholique majoritaire est une des raisons de la présence de ces innombrables crucifix sur les sépultures, même si ils sont parfois utilisés plus comme un symbole de la mort que de la foi chrétienne. Les stèles couchées, plus courantes autrefois, sont aujourd'hui assez rares: l'image du sommeil éternel, soulignée par la position horizontale de la stèle, n'est plus guère présente de nos jours.

Dans certaines communes (Bassecourt, Soyhières), on trouve de grands monuments de granites noirs, richement ornés d'éléments en bronze (statues, vases, etc.), qui rendent compte d'une ancienne ségrégation sociale dans le village. Il s'agit de villages industriels (comme Bassecourt par exemple) dans lesquels les personnalités importantes (directeurs d'usine, etc.) ont emporté leur richesse jusque dans la mort. La grandeur de ces monuments funéraires appelle peut-être le visiteur à un respect posthume.

Inscriptions funéraires et iconographie des sépultures

D'anciennes stèles retracent la biographie des défunt (à Soyhières par exemple). D'autres épitaphes, plus tar-

dives, nous recommandent le silence puisque dans la tombe gît, ou repose, la personne décédée.

Au milieu du XX^e siècle, il est encore coutume, dans les villages, d'indiquer la profession du défunt, surtout si elle a un lien étroit avec la vie sociale. On retrouve ainsi la sépulture d'anciens maîtres, bouchers, employés postaux, menuier, etc. Les professions libérales sont aussi représentées, les stèles faisant mention d'anciens maîtres d'école, ou écrivain. Cette partie biographique des défunt permettait aux visiteurs du cimetière de retracer la vie sociale de leur village, en retrouvant, non seulement par le nom, mais aussi par la profession exercée, des figures notables de la vie communautaire. La vie religieuse des ecclésiastiques est encore signalée aujourd'hui, non seulement par la situation spatiale particulière des sépultures, mais aussi par le texte ainsi que par des signes iconographiques (ostensoir par exemple).

Le texte funéraire d'aujourd'hui est plus concis: nom et prénom, année de naissance et de décès. La profession n'est plus exprimée par le texte; elle l'est cependant parfois par l'iconographie (représentation d'outils divers par exemple). Les stèles en granite sont souvent gravées, explicitant ce qu'a été la passion du défunt. Les instruments de musique (mais aussi clé de sol ou portée musicale) et le sport (motorisé ou non) sont fréquemment exprimés, démontrant l'importance des loisirs dans notre

société. Le cheval, animal représentatif de la vie rurale jurassienne, fait lui aussi partie des éléments omniprésents, de même que des scènes de la vie paysanne (labours, personnage semant ou fauchant un champ); ces images peuvent cependant être considérées de façon métaphorique, exprimant dès lors des symboles funéraires.

Les chapelles et églises de la région sont souvent représentées sur les tombeaux, témoignant de la piété des habitants du district, majoritairement catholique. Des scènes de la vie biblique sont



L'ange veille sur le secteur des enfants. Glovelier. Photo Christel Lovis

également évoquées (Christ berger ou frappant à une porte, etc.), et des symboles funéraires figurés (alpha et oméga, semeur ou laboureur, etc.).

La représentation de mains jointes, utilisée plutôt chez les protestants, est assez rare. Le livre ouvert est lui aussi peu présent dans la région. Ayant moins recours à une iconographie que les catholiques, les protestants sont aussi moins nombreux. Il est plus habituel de retrouver des versets bibliques en allemand, sur des stèles datant de la seconde moitié du XX^e siècle.

Le mobilier funéraire

Les objets accompagnant le monument funéraire sont nombreux: petites plaques en céramique ou en granite, luminaires, vases, bénitiers: les sépultures sont transformées en véritables petits autels. La statuaire miniature est très présente, les cimetières de la région comportant une multitude de Christ et de Vierge en bronze.

La végétation est omniprésente attestant de visites si ce n'est fréquentes, du moins régulières. Les fleurs en terre (plantées dans la terre se trouvant au centre de la dalle de la sépulture) sont les plus nombreuses, et changent au fil des saisons. Par la succession saisonnière des fleurs sur les sépultures, les visiteurs font «vivre» les morts au même rythme que les vivants. Du printemps à l'automne, des bégonias et des géraniums sont majoritairement plantés, après le temps des pensées, et des mar-

guerites (plus rares). L'automne, avec la Toussaint, est la saison des chrysanthèmes, fleurs mortuaires par excellence. L'hiver, les bruyères font leur apparition. Lors des grands froids, des branches de sapin sont posées sur les tombes afin de protéger les plantations. Des fleurs coupées viennent tout au long de l'année rendre hommage aux défunt. Les œillets, et les roses sont les bouquets les plus fréquents. La signification du don de fleurs dans les rituels de mort renvoie à des usages plus généraux de dons symboliques dans la conduite des relations sociales: on offre des fleurs aux défunt comme on leur en offrait parfois de leur vivant. De plus, le don de fleurs permet la reconnaissance et la revitalisation de la communauté (même si elle est de plus en plus réduite à la famille proche). Des fleurs en plastique et des plantes persistantes (souvent un genre de thuya, qui reste vert tout au long de l'année, ou du lierre, symbole de la fidélité et de l'immortalité) se rencontrent sur les tombes plus anciennes, peut-être moins fréquemment visitées. Dans tous les cimetières, la famille a la possibilité de payer un jardinier afin qu'il entretienne les tombes familiales (ce qu'il fait 3 à 4 fois par an). Assez rares sont les tombes laissées à l'abandon: les Jurassiens du district de Delémont visitent leurs défunts de façon régulière.

La pratique d'allumer des bougies et autres luminaires sur les tombes est très répandue et a conduit à l'adoption d'un

mobilier particulier. Certaines dates fixes du calendrier (fête de la Toussaint, Noël) donnent naissance à une multitude de petites flammes sur les tombes.

Les cimetières du district

Les cimetières des villages du district ont pour la plupart assez d'espace pour permettre aux habitants de choisir le lieu de leur sépulture (sauf à Soyhières, Vermes, Pleigne, Saulcy, Courtétable, Develier). La grande majorité des espaces funéraires comporte des tombes doubles, ce qui peut expliquer en partie la progression moins rapide de la crémation, les conjoints ayant la possibilité de se faire inhumer sur la même tombe. Mais la crémation prenant néanmoins de l'ampleur, les communes de Vicques et de Soyhières se sont dotées d'un columbarium*.

Le cimetière de Bassecourt

Un cimetière gallo-romain a été mis à jour près de la chapelle Saint-Hubert, à l'intérieur du village. Le cimetière a ensuite pris place autour de l'église paroissiale, construite en un autre lieu, où il se trouve encore aujourd'hui. En 1968 suite à un manque de place, un nouvel espace funèbre est construit un peu en dehors de la localité, afin d'accueillir les nouvelles sépultures. Les personnes

*Columbarium: par analogie avec un pigeonnier, construction comportant des niches dans lesquelles on dépose les urnes funéraires. Les cimetières de Courfaivre et Develier comportent également des édifices (murs) permettant le dépôt des urnes.

aya
cim
y ét
con
la p
plus
son
ciné
le d
accu
ense

L
nou
Il es
une

L
dém
ciale
men
gran
riché

Le

Le
aujo
du v
l'on
para
cher
l'affi
serve
indic
mêm

Le
20 ai
reno
(éve
crém

ayant réservé des places dans l'ancien cimetière peuvent néanmoins toujours y être enterrées. Un grand nombre de concessions n'étant plus renouvelées, et la pratique de la crémation de plus en plus sollicitée (environ 50% des personnes défunte en 2000 se sont fait incinérer), l'ancien cimetière peut, depuis le début de l'année 2001, de nouveau accueillir les personnes désirant s'y faire ensevelir.

Les concessions sont de 20 ans, renouvelables de 10 ans en 10 ans, sans fin. Il est aujourd'hui possible de réserver une place dans le cimetière.

L'ancien cimetière, autour de l'église, démontre une certaine ségrégation sociale par la richesse de quelques monuments funéraires. De grande taille, en granite noir, ils sont le dernier repos de riches industriels de la commune.

Le cimetière de Boécourt

Le cimetière de Boécourt se trouve aujourd'hui un peu à l'écart du centre du village. Il est distant de l'église. Si l'on peut supposer qu'il se trouvait auparavant aux abords de l'église, les recherches réalisées n'ont pas permis de l'affirmer. Le plan le plus ancien conservé par la commune, datant de 1901, indique qu'il occupait à l'époque le même emplacement qu'aujourd'hui.

Les sépultures y sont d'une durée de 20 ans, et la famille à la possibilité de les renouveler pour une période de 20 ans (éventuellement deux fois 20 ans). La crémation est une pratique récente dans

le village. Elle a pris de l'ampleur depuis environ 5 ans. Ces deux dernières années, le taux de crémation atteint près de 50% (il faut néanmoins relativiser ces chiffres, le nombre de décès dans les petites communes étant faible). Ce sont plutôt les personnes jeunes qui se font incinérer, la pratique n'étant semble-t-il pas encore passée dans les mœurs des personnes plus âgées.

Le cimetière de Bourrignon

L'église actuelle a été construite par-dessus une chapelle datant du XIII^e siècle. Le cimetière occupe sa place autour de l'église depuis très longtemps.

Les sépultures sont prévues pour une durée de 25 ans, et sont renouvelables. Le cimetière occupant un grand périmètre, il y a un grand espace disponible pour les tombes. Cela permet aux familles de conserver les sépultures aussi longtemps qu'il a quelqu'un pour les entretenir. Dès l'abandon, la commune prend contact avec les familles, et avec leur accord, supprime la tombe.

Les cas de crémation sont rares, mais néanmoins en augmentation. Il s'agit surtout de personnes nées dans le village, ayant élu domicile dans une autre commune ou région et qui désirent rejoindre leur famille en occupant la même sépulture. Ils se font incinérer, et l'urne funéraire est ensevelie dans le tombeau familial.

Le cimetière de Corban

L'église du village a été construite en 1680 sur les ruines d'une chapelle, en

dessus du village. Le cimetière a conservé jusqu'à aujourd'hui sa place autour de l'édifice.

La durée des sépultures est de 25 ans, avec possibilité de prolongation (trois fois 10 ans). Les habitants peuvent réserver l'emplacement de leur tombe, les conjoints ou familles ayant souvent des tombes doubles. Les rares cas d'incinération donnent lieu à l'ensevelissement des urnes dans des tombes à inhumation.

Le cimetière de Courchapoix

L'existence d'une chapelle est attestée dès 660 après Jésus-Christ, à l'empla-



Pierre tombale familiale du XIX^e siècle, surplombant une stèle funéraire plus récente. Courchapoix. Photo Christel Lovis

cement de l'église actuelle, qui a été construite en 1861. La chapelle, dédiée à saint Imier en 1050 deviendra un lieu de pèlerinage. Le cimetière occupe sa place proche de l'église depuis longtemps. Il n'existe pas de tombes particulières pour les urnes funéraires, la crémation étant très peu pratiquée dans le village. Les rares urnes ont été enterrées dans les tombes des conjoints.

Un nouveau règlement (datant de 1989) limite la durée des concessions à 20 ans, avec une possibilité de prolongation de 10 ans. Le choix de l'emplacement est plus ou moins libre, la commune n'ayant pas instauré l'enterrement à la ligne.

Le cimetière de Courfaivre

Un cimetière d'époque mérovingienne a été découvert en 1980 dans le vieux village. Les tombes, orientées est-ouest, étaient espacées de façon régulière. Certaines fosses étaient délimitées par des galets. On a également retrouvé des cercueils faits de quatre planches de bois.

Un second espace réservé aux morts a occupé un endroit différent dans le village, vraisemblablement jusqu'aux alentours de 1702, date de la construction de l'église paroissiale. Il se trouvait autour d'une ancienne chapelle qui n'existe plus aujourd'hui. Le cimetière a ensuite pris place au milieu du village en même temps que la nouvelle église, qu'il entourait complètement. Depuis

une vingtaine d'années environ, le cimetière n'occupe plus que la partie sud de l'église.

Le cimetière actuel étonne par son aspect, qui a tout du jardin, l'espace entre les tombes (qui sont plus petites que celles des autres cimetières de la vallée) étant occupé par de l'herbe.

La crémation est dans ce village également en augmentation, et atteint aujourd'hui environ 50%. Les niches dans le mur ainsi que le terrain des tertres qui accueillent les urnes en terre ont été aménagés en 1989. Les urnes sont souvent déposées dans les tombes des conjoints précédemment inhumés. Les concessions sont d'une durée de 20 ans, avec possibilité de prolonger les sépultures pour 10 ans.

Le cimetière de Courrendlin

L'ancien cimetière se trouve autour de l'église. Un second cimetière a été bâti en contrebas dans les années 1940, à cause du manque de place. Le cimetière de la commune de Courrendlin accueille en plus de ses habitants décédés ceux de la commune de Châtillon, de Rossemaison et de Vellerat. On enterrer encore aujourd'hui dans l'ancien cimetière, mais le plus récent est le plus utilisé. Il existe dans le nouveau terrain un secteur de petites tombes accueillant les urnes funéraires. La crémation semble pourtant moins importante que dans d'autres communes, n'atteignant ici que 25% des décès environ.

La durée des concessions est de 20 ans, avec possibilité de les renouveler pour 10 ou 20 ans. On trouve dans le village beaucoup de tombes familiales, les enfants étant également enterrés sur la tombe de leurs grands-parents par exemple.

Le cimetière de Courroux

Le cimetière de Courroux occupe sa place actuelle depuis la fin XIX^e siècle (aux environs de 1884), époque à laquelle il a été déplacé. Il se trouve un peu plus loin que l'église, à l'intérieur du village. Il occupait précédemment l'emplacement autour de l'église. Suite à l'agrandissement de cette dernière, il a sans doute été transféré par manque de place.

Un second terrain, aménagé en 1989, fait face au premier cimetière et recueille les urnes funéraires dans ses murs (niches). Il ne comportait en 2001 aucune sépulture, personne n'ayant encore émis le vœu d'y être enterré.

Jusqu'en 1989, les sépultures avaient une durée de 20 ans, avec la possibilité de les prolonger pour 20 ans, et ce indéfiniment. Depuis le nouveau règlement, elles ne peuvent plus être prolongées que 2 fois 10 ans. Entre 1989 et 2000, il est survenu 218 décès dans la commune, avec une moyenne de 18 décès par année. Soixante-quatre personnes se sont fait incinérer (soit environ 30%). Pour l'année 2000, sur 16 décès, il y a eu 5 crémations, soit un peu plus de 30%.

Le ci

U
détr
l'ent
coll
déco
le ci
nouv
été
men
actu

U
nagé
n'est
core
une
rései
cern

La
d'hu
l'anc
velal
suite
le ch

Si
ron 2
jour
de la
tuée
à la
mett
sépu
ne la
tomt

Le ci

L'
1637

Le cimetière de Courtételle

Une ancienne église (Saint-Maurice), détruite au XVIII^e siècle, se trouvait à l'entrée du village actuel (au pied de la colline de Chaux). Une ancienne tombe découverte sur ce même lieu atteste que le cimetière s'y trouvait également. La nouvelle église, bâtie en 1729, n'a pas été reconstruite au même emplacement. Le cimetière occupe sa place actuelle depuis cette époque.

Un nouvel espace funèbre a été aménagé en 1985, à côté de l'ancien, qui n'est plus que rarement utilisé (il est encore autorisé de déposer une urne sur une tombe déjà existante, avec certaines réserves de la part de la commune concernant la durée de la sépulture).

La durée des sépultures est aujourd'hui de 20 ans (elle était de 30 ans dans l'ancien cimetière), et n'est pas renouvelable. Les enterrements se font «à la suite», ce qui ne laisse pas aux habitants le choix de l'emplacement.

Si le taux de crémation était d'environ 20% dans les années 1980, il est aujourd'hui proche de 80%. La pratique de la crémation s'est peut-être accentuée depuis que les enterrements se font à la ligne. Le nouveau système ne permettant plus aux époux de choisir leur sépulture côté à côté, la crémation donne la possibilité de déposer l'urne sur la tombe du premier conjoint décédé.

Le cimetière de Develier

L'église de Develier, incendiée en 1637 puis reconstruite, occupe sa place

actuelle depuis très longtemps. Sa rénovation dans les années 1950 a permis de découvrir d'anciens sarcophages, ce qui porte à croire que le cimetière est lui aussi depuis longtemps à cet emplacement.

La durée des sépultures est de 20 à 25 ans, et n'est pas renouvelable. Le choix de l'emplacement n'est pas possible, les enterrements se faisant à la ligne.

Des niches accueillant les urnes funéraires occupent une partie du mur d'enceinte. Le phénomène de la crémation est récent dans le village (il était encore assez rare il y a 5 ans), mais il prend de plus en plus d'ampleur. En l'an 2000, il y a eu 7 crémations sur 10 décès, donc 70% (un record). A titre de comparaison, sur 14 décès en 1999 (ce qui est un chiffre important pour la commune, la moyenne des décès étant d'une dizaine par année), 4 personnes ont demandé à être incinérées (environ 30%). Si ce dernier pourcentage semble plus réaliste pour cette commune, il serait cependant intéressant d'y suivre la progression du taux de crémation.

Le cimetière de Glovelier

L'espace des morts est situé en hauteur dans le village; il entoure l'église.

Il n'existe pas ici de tombes particulières pour les urnes funéraires, la pratique de la crémation n'étant pas très importante. Sur une moyenne de 10 décès par année, on compte environ 3 dépôts d'urne (ensevelies dans des tombes

à inhumation). Il ne s'agit pas toujours d'habitants actuels de la commune, mais parfois d'anciens résidents ou des personnes originaires du village ayant émis le vœu d'y revenir pour leur dernier repos.

La durée des concessions est de 20 ans, avec la possibilité de les prolonger de 10 ans, et ce indéfiniment. La réservation d'une place est possible et fréquente (sur environ 450 places dans le cimetière, 50 sont aujourd'hui réservées).

Le cimetière de Mervelier

L'église paroissiale a été construite entre 1770 et 1772 et entièrement transformée à la fin du XIX^e siècle. La restauration de l'édifice (1961/1962 et 1974/1976) a mis au jour d'anciennes tombes, qui attestent d'un ancien cimetière. Les défunt sont donc enterrés aux abords de l'église depuis des temps très anciens.

L'ensevelissement est la pratique la plus répandue dans le village. La crémation, relativement récente, est néanmoins de plus en plus pratiquée. Sur 9 décès les deux dernières années (1999-2000), 4 ont donné lieu à une crémation. Il n'existe pas de tombes cinéraires*, les urnes étant déposées dans des tombes à inhumation déjà existantes.

La durée des concessions est de 20 ans, renouvelables ensuite de 10 ans en 10 ans,

*Cinéraire: qui renferme ou est destiné à renfermer les cendres d'un mort.

et ce «à perpétuité», l'espace du cimetière étant assez grand pour accueillir les défunt du village. Ceux-ci ont également la possibilité de choisir l'emplacement de leur sépulture.

Le cimetière de Montsevelier

Le cimetière se trouve aux abords de l'actuelle église érigée en 1901, sur le même emplacement que l'ancienne chapelle.

Les concessions sont aujourd'hui de 20 ans, et ne sont plus renouvelables. Les habitants du village n'ont pas le choix de l'emplacement des sépultures, même si les enterrements ne se font pas à la ligne.

Des tombes cinéraires ont été mises en place en 2001. Sur 6 emplacements prévus par la commune, 2 étaient déjà occupées au mois de mai 2001. Les urnes funéraires étaient auparavant déposées dans les tombes de la famille proche.

Le cimetière de Movelier

Le cimetière se trouve autour de l'église, qui a été reconstruite en 1734. Les habitants du village n'ont plus le choix de l'emplacement de leur sépulture depuis l'introduction du creusage à la machine. La durée des concessions est de 40 ans, et est renouvelable pour des périodes de 40 ans. Cette longue durée s'explique par la qualité du terrain (marneux) qui demande un long temps de décomposition pour les corps. Un nouveau procédé qui consiste à

mélanger la terre à de la «chaille» permet d'accélérer ce processus, mais le règlement concernant le renouvellement des concessions (la durée en sera réduite) n'a pas encore été modifié.

La crémation est depuis quelques années en progression dans le village. Un secteur de tombes cinéraires (plus petites que les tombes à inhumation) a d'ailleurs été créé au sein du cimetière.

Le cimetière de Pleigne

L'église paroissiale date de 1787. Elle a été construite sur une ancienne chapelle qu'entourait déjà le cimetière.

La durée des sépultures est aujourd'hui de 20 ans, avec la possibilité de renouveler 2 fois les concessions, à chaque fois pour une durée de 10 ans. Le choix de l'emplacement est possible pour les habitants, de même que la réservation.

La crémation n'est que peu pratiquée, la commune ayant compté 4 dépôts d'urne les dix dernières années. Il n'existe pas de tombes cinéraires, les urnes étant enterrées dans des tombes familiales.

Le cimetière de Rebeuvelier

Le cimetière du village a été déplacé en 1943, l'emplacement qu'il occupait autour de l'église s'avérant trop restreint. La première inhumation y a été faite en 1944. Les concessions durent 20 ans, et sont renouvelables deux fois 10 ans. Les habitants ont le choix de l'emplacement de leur sépulture.

Le cimetière compte une seule tombe cinéraire, les urnes funéraires étant généralement déposées dans les tombes familiales. La crémation n'est pas très importante dans le village. Sur 6 décès survenus durant les deux dernières années, une seule crémation a été effectuée.

Le cimetière de Saulcy

L'église de Saulcy, restaurée en 1969, date de 1820 et a été construite sur une ancienne chapelle datant de 1760.

Les sépultures ont une durée de 25 ans, et sont aujourd'hui renouvelables pour 15 ans. Un nouveau règlement est prévu, qui ne permettra certainement plus de renouveler les concessions. S'il est aujourd'hui possible de réserver sa place, ce ne sera plus le cas dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement (prévu pour l'année 2001), puisque les enterrements se feront à la ligne. Ce type de gestion a été choisi afin de permettre le creusage des tombes au moyen d'une machine.

Il existe dans le cimetière quelques tombes abritant des urnes funéraires. D'autres urnes ont été enterrées sur des tombes familiales. La crémation, qui est un phénomène récent dans le village (depuis 4 à 5 ans), est de plus en plus importante. Aujourd'hui, près de une personne sur trois se fait incinérer.

Le cimetière de Soule

Le cimetière se trouve autour de l'église. Celle-ci date du début du

XVIII^e siècle, et a été construite à l'emplacement d'une chapelle gothique du XIV^e siècle, que le cimetière entourait probablement déjà.

La durée d'une sépulture est de 30 ans, avec la possibilité de la prolonger deux fois 10 ans. Le nivellement des tombes ne se fait pourtant pas systématiquement à la fin de la durée des concessions, puisque la place ne manque pas dans le cimetière. Les enterrements se font plus ou moins à la ligne, mais les habitants ont la possibilité de réserver l'emplacement jouxtant la sépulture de leur conjoint défunt.

Le phénomène de la crémation est apparu dans les années 1990. Le taux de crémation est aujourd'hui de 10%, les urnes étant enterrées le plus souvent dans des tombes familiales déjà existantes.

Le cimetière de Soyhières

L'église actuelle a été construite en 1937, sur l'ancienne qui datait de la fin du XIX^e siècle. Auparavant, une petite chapelle se trouvait ailleurs dans le village, et était entourée par un cimetière.

L'ancien règlement stipulait que les sépultures pouvaient être conservées tant qu'il y avait de la place dans le cimetière. Un nouveau règlement définit la durée des sépultures à 20 ans, renouvelables deux fois 10 ans. La commune a choisi d'enterrer ses habitants à la ligne, ce qui a permis de mécaniser le creusage des tombes. La crémation se pra-

tique dans le village depuis une dizaine d'années.

La commune s'est dotée d'un columbarium (en 2000), dans lequel les concessions sont de 20 ans, sans possibilité de prolongation. Il est prévu de faire un jardin du souvenir pour répandre les cendres après le temps écoulé.

Les urnes peuvent aussi être enterrées dans des tombes cinéraires (plus petites) ou dans des tombes familiales.

Le cimetière d'Undervelier

L'église actuelle a été construite au même emplacement que l'ancienne: le cimetière occupe sa place depuis de nombreux siècles. Les concessions y sont d'une durée de 25 ans, mais ne sont pas renouvelables. Les tombes ne sont cependant pas supprimées après cette période, le cimetière disposant d'assez d'espace pour les nouvelles sépultures. Les habitants ont d'ailleurs plus ou moins le choix de l'emplacement pour leur dernier repos, les enterrements ne se faisant pas à la ligne.

La crémation est une pratique en augmentation depuis une dizaine d'années, le pourcentage des défunt se faisant incinérer étant aujourd'hui de l'ordre de 50%. Le cimetière comporte d'ailleurs des tombes cinéraires, plus petites que les tombes à inhumation. Un certain nombre de personnes préfère néanmoins que leur urne funéraire soit déposée sur une tombe familiale déjà existante.

Le cimetière de Vicques

On a découvert en 1865 à côté de l'église un cimetière romain datant de 866, comportant des tombes à incinération et des tombes chrétiennes à inhumation. Le cimetière a conservé sa place à proximité de l'église jusque dans les années septante, lorsque l'édifice religieux a été démolie.

Une nouvelle église a été construite en 1963 au milieu du village. L'espace funéraire a ainsi pu être agrandi en occupant la place de l'ancienne église. Les concessions durent de 20 à 25 ans, et ne sont pas renouvelables. Au vu de l'augmentation de la crémation (environ 50% des décès en 2000), le cimetière a été doté d'un columbarium en 1999. Il n'est dès lors plus possible d'enterrer les urnes sur les tombes familiales datant de plus de 15 ans.

Le cimetière de Vermes

L'église actuelle a été construite en 1723 sur les fondements d'une ancienne chapelle. Le crucifix du cimetière, datant de 1785, semble attester de l'ancienneté de l'espace funéraire à cet emplacement.

Une partie du cimetière a été totalement nivelée, afin d'accueillir les nouvelles sépultures qui se font désormais à la ligne. Des places sont cependant encore utilisées dans la partie plus ancienne du cimetière, dont un quartier est occupé par des tombes doubles. Celles-ci sont à terme appelées à disparaître.

Si un emplacement est réservé pour les tombes à urne funéraire, elles sont peu nombreuses, la crémation étant une pratique peu utilisée dans le village. Sur 7 décès en l'an 2000 (ce qui est exceptionnellement élevé pour le village), 2 personnes se sont fait incinérer. Avant l'existence des tombes cinéraires, certaines urnes ont été déposées sur des tombes familiales. La durée d'une sépulture est de 25 ans, sans possibilité de prolongation. Les sépultures ne sont cependant pas systématiquement supprimées passé ce délai, les cas dépendant des besoins de la commune en espaces libres.

Pratiques de l'espace

Le cimetière est un lieu librement accessible aux visiteurs. Certains cimetières sont réglementés par des horaires d'ouverture (Delémont par exemple), des portails en interdisant l'accès à certains moments de la journée ou de la nuit.

Les visiteurs sont de tous âges, se rendent au cimetière seuls, ou en groupe. Il n'est pas rare de rencontrer des enfants accompagnés. Certaines personnes (personnes âgées surtout) s'y rendent presque tous les jours, le maximum de visites se faisant à la Toussaint et à Noël. Si les dates du 1^{er} novembre et du 24 décembre voient toutes les familles s'occuper en même temps des sépultures familiales, les anniversaires de naissan-

ce ou de décès, de mariage, etc., sont également des dates importantes de la vie du cimetière.

Le dimanche, le cimetière est synonyme de promenade familiale, qui se déroule dans le calme et le respect: les enfants trop turbulents sont rapidement rappelés à l'ordre. On parcourt le cimetière à la recherche des tombes familiales, ou de personnes que l'on a connues. On trouve moins de promeneurs en hiver, et les visiteurs ne s'attardent pas.

La plupart des personnes seules se rendent au cimetière pour se recueillir sur les tombes, assez brièvement. Souvent, plusieurs sépultures sont visitées. Outre pour le recueillement, on se rend au cimetière afin de fleurir les tombes (ou arroser les plantations) ou de les entretenir (nettoyage des monuments). En été, des visiteurs s'en viennent pique-niquer ou lire sur les bancs publics. D'autres choisissent le cimetière comme but de promenade, et afin de pouvoir bavarder avec les personnes rencontrées.

Pratiques funéraires d'aujourd'hui

Le corps des défunts n'est en général plus conservé au domicile familial. Il repose à la morgue de l'hôpital de Delémont ou dans un des funérariums du district (Delémont, Vermes ou Bassecourt). Les entreprises des pompes funèbres se chargent de la toilette du

corps. Puis le défunt est vêtu, coiffé et maquillé.

Le cercueil est amené, dans la plupart des cas, à l'église pour la cérémonie funèbre, puis au cimetière pour l'inhumation. Une nuance est cependant à noter pour les défunt de confession réformée. Il n'est en effet pas rare que l'enterrement se fasse avant le culte d'adieu, qui s'effectuera donc en l'absence du corps à l'église⁵ (au temple ou à l'église catholique, selon le vœu des familles).

La famille participe de plus en plus souvent à la cérémonie, en rendant hommage au défunt par la lecture de textes. Elle n'est plus passive comme autrefois, mais cherche à s'impliquer personnellement dans le rite. En choisissant de faire le dernier adieu au défunt de manière individuelle, les familles démontrent que le cérémonial tel qu'il se déroulait jusque il y a peu ne leur convient plus. Elles sont à la recherche de nouvelles formes de rituel funéraire, qui correspondent mieux à la modernité et à la perception actuelle que l'on a de la mort. Et si les rapports sociaux au sein de la communauté s'estompent dans notre société individualiste, les liens entre les membres proches d'une famille s'intensifient. Ce qui explique qu'il arrive de plus en plus fréquemment que la célébration et l'enterrement aient lieu «dans l'intimité de la famille», tel que cela apparaît dans les faire-part de décès du quotidien régional.

I
nat
fun
que
dar
l'u
cin
la
d'u
mu
une
inh
bre
bar
len
cor
par
tio
pra
ple
que
que
me

Inhu per

I
née
tou
plu
De

A

anr

a e

vill

miè

hur

inv

En cas de crémation, plusieurs alternatives pour la disposition de l'urne funéraire sont offertes à la famille, selon que le défunt vivait à Delémont ou dans un village du district. A Delémont, l'urne peut-être enterrée dans une tombe cinéraire ou dans le jardin du souvenir, la ville ne disposant pour l'instant pas d'un columbarium. Dans les autres communes, elle pourra prendre place dans une tombe cinéraire, dans une tombe à inhumation déjà occupée par un membre de la famille, ou dans un columbarium (Vicques, Soyhières). Il est également possible pour les proches de conserver l'urne chez eux, ou d'en répandre les cendres en un lieu qu'affectionnait le défunt. Ces deux dernières pratiques semblent prendre de l'ampleur dans la région. Il n'est pas rare que la famille ayant conservé l'urne quelques temps choisisse ensuite de la mettre en terre.

Inhumation/crémaion: une évolution perceptible

La crémation est depuis quelques années en constante augmentation dans tous les villages du district. Elle atteint plus de 80% en l'an 2000 dans la ville de Delémont.

Assez peu utilisée jusque dans les années 1960, la pratique de la crémation a ensuite très vite progressé. En 1989, la ville de Delémont compte pour la première fois plus de crémations que d'inhumations. La tendance ne s'est plus inversée jusqu'à aujourd'hui.

La communauté religieuse, majoritairement catholique, a obéi jusqu'en 1963 au Concile de Trente qui interdisait l'incinération des corps. En 1963, le Concile Vatican II l'autorise (tout en encourageant ses fidèles à se faire inhumer). Il faudra quelques années pour que les catholiques adoptent cette pratique.

La crémation est une pratique plus ancienne dans la religion protestante, le concept de la résurrection de la chair étant inexistant.

Un argument hygiéniste serait à l'origine du choix de cette pratique: la crainte de la putréfaction des corps, qu'il s'agisse de l'appréhension de la décomposition de son propre corps, ou celle de souiller la terre.

L'évolution des pratiques funéraires dans le district de Delémont serait due à plusieurs facteurs. Avec le manque de place (notamment dans le cimetière de Delémont), les membres d'une même famille ne peuvent plus être enterrés côté à côté. L'incinération d'un corps permet son dépôt dans une tombe déjà existante (celle du conjoint par exemple). Un second aspect évoqué est une question d'ordre pratique. Les personnes n'ayant pas de famille proche, ou ne souhaitant pas la «déranger», choisissent la crémation pour éviter l'entretien d'une tombe. Si la personne concernée opte pour une place dans un columbarium (Vicques, Soyhières, Develier, Courfaivre...), dans la tombe du souvenir (Delémont), ou sur une tombe déjà existante, ce choix s'explique. De même

lors de l'épandage des cendres. Mais les tombes cinéraires demandent autant d'entretien qu'une tombe à inhumation, ou presque. Les questions de coût peuvent alors s'avérer déterminantes. Pour que la crémation revienne moins cher qu'une inhumation (avec le prix du déplacement jusqu'au crématorium), le choix d'un cercueil bon marché et, le cas échéant, d'un monument funéraire plus petit et plus simple, sont indispensables.

Les villages du district de Delémont ont un taux de crémation moins important que celui de la ville. Plusieurs explications peuvent être avancées à ce sujet (notons que le peu de décès survenants dans certaines communes font qu'il est parfois difficile d'avancer un pourcentage significatif d'inhumations et de crémations). La région ne comportant pas de crématorium, la crémation se fait à Bienne dans la majeure partie des cas: les frais de déplacement plus importants pour le corps du défunt sont peut-être un obstacle à cette pratique. On peut également imaginer que les communes à caractère plus rural entretiennent des liens plus forts avec la terre-mère nourricière, dans laquelle les habitants retourneront en poussière. Ils préfèrent donc garder le contact avec elle en y étant enterrés. En revanche, des villages plus industriels compteront un taux de crémation plus élevé (de l'ordre de 50% à Bassecourt par exemple). Les communes laissant le libre choix de l'emplacement de la sépulture à leurs habitants comptent également moins de

crémations, les conjoints ayant la possibilité de se faire enterrer aux côtés de leur époux ou épouse. Notons que les enfants décédés ne sont pratiquement jamais incinérés, ce procédé étant sans doute considéré comme trop brutal.

Il est intéressant de constater que le paysage funéraire change avec l'augmentation du pourcentage d'incinération des corps. Niches funéraires au mur, columbariums, tombes cinéraires et tombes du souvenir sont autant de nouveaux éléments ayant des répercussions sur la structure interne de ces espaces.

Leur fonction change elle aussi quelque peu. De territoire des morts d'une communauté, attestant de leur présence dans la sépulture, le cimetière devient un lieu de promenade qui ne témoigne plus du passé d'une ville (ou d'un village) et de ses habitants. La tombe du souvenir est anonyme, les cendres sont conservées par les familles, voir éparpillées dans la nature. On ne peut plus retracer la généalogie des familles (au vu de la durée des concessions parfois très réduite, comme à Delémont), ni lire à travers les sépultures l'histoire d'une communauté (qui ne s'y trouve plus dans son ensemble). La mort est plus individuelle: on ne retrouve dans le cimetière que les sépultures de sa génération ou de la génération précédente. Les défunt de la tombe du souvenir ne sont connus que des familles. Mais par les pratiques (recueillement) et les usages (silence, comportement et habilement décents, etc.) faits en son sein,

l'espace des morts n'est pas qu'un simple lieu de promenade: il reste un espace symbolique de respect, un espace sacré, que les murs, haies ou barrières séparent toujours du profane.

La perception de la mort et des morts dans le district de Delémont

Tous les cimetières du district sont enclos de murs plus ou moins hauts, de haies ou de barrières: on n'entre pas dans l'espace funèbre comme dans n'importe quel autre parc public. Le portail franchi, le respect est de mise: un règlement, apposé à l'entrée, le rappelle, le cas échéant. Le territoire des morts a conservé ces deux caractéristiques (les murs et le règlement) que l'histoire lui a attribuées. Une barrière symbolique existe bien toujours entre le monde profane de l'extérieur et le monde sacré du cimetière, cela même si la sage géométrie des monuments funéraires a remplacé l'opulence des anciens mausolées, et que la standardisation des sépultures atténue le contraste entre l'intérieur et l'extérieur urbanistique. Les pratiques que les visiteurs font du lieu (le recueillement par exemple) le démontrent.

Le passage de la vie à la mort se fait dans la région jurassienne, comme ailleurs en Occident, le plus souvent à l'hôpital. Le corps est ensuite rarement ramené à au domicile. Dans le cas du décès à la maison, le défunt sera pris en

charge par les pompes funèbres. Les gestes ancestraux de la toilette mortuaire ont cessé d'être transmis depuis longtemps déjà: l'essor des pompes funèbres à Delémont date du milieu du XX^e siècle, et s'est rapidement propagé à tout le district. Les Jurassiens ont donc pris une certaine distance avec le corps de leurs morts, les confiant à des professionnels.

Dans cette région très catholique, la majorité des enterrements sont précédés d'une cérémonie religieuse, à laquelle le défunt est «convié». Le cercueil est, chez les catholiques du moins, présent dans l'église au moment de la célébration (il l'est moins souvent chez les protestants qui préfèrent parfois mettre le corps du défunt en terre avant le culte). Cette présence est pour les habitants de la région importante: supprimée entre 1965 et 1986 (le déplacement du cortège funèbre de l'église au cimetière posait des problèmes de circulation routière), de nombreuses familles se sont mobilisées pour sa réintroduction.

Le dernier adieu par la poignée de terre jetée dans la fosse par-dessus sur le cercueil n'a plus cours, ou en tous cas elle ne concerne plus toute l'assemblée. Les dernières paroles avant la mise en terre a lieu sur le parvis de l'église, près du grand crucifix que comporte chaque cimetière, ou près du funérarium (Delémont). Un signe de croix fait au moyen d'une branche de buis trempée dans de l'eau bénite est en principe le dernier

co
ch
la
ma
Ap
co
ve
le
un
rev

La

pri
riè
fui
tri
tio
nie
de
en
de
pa
de
tor
gén
fur
lac
ne
po
mo
co
pa
en
vra
la
«au
jeu

contact avec le cercueil. La famille proche du défunt se rend parfois au bord de la fosse pour la descente du cercueil, mais ce n'est pas la majorité des cas. Après un enterrement en présence de la communauté, les participants sont souvent conviés à se retrouver pour «boire le verre de l'amitié» ou pour partager une collation: les liens sociaux en sont revitalisés.

La mort escamotée?

On ne peut pas parler de mort «apprévoisée» dans le Jura: on la cache derrière les murs de l'hôpital, puis dans les funérariums. Les personnes du quatrième âge l'attendent dans des institutions. Il n'est pas rare que les cérémonies funèbres aient lieu dans l'intimité de la famille. La crémation est de plus en plus fréquente, par peur entre autre de la putréfaction des corps, laissant parfois le cimetière vide de l'empreinte des membres de la collectivité. Les tombes, elles, sont nivélées après une génération déjà. Les monuments funèbres sont stéréotypés, l'épigraphie laconique. Tout se passe comme si l'on ne désirait plus laisser de traces pour la postérité. Peut-on en déduire que la mort est niée, escamotée au sein de la communauté jurassienne comme elle paraît l'être, selon certains chercheurs, en Occident? Ce n'est pas si sûr. Il est vrai que l'on en est distant, que l'on a de la peine à l'accepter. La mort est «autre»; inéluctable, elle frappe les jeunes et les moins jeunes.

La mort fait peur, soit. Mais les cimetières sont encore considérés comme des espaces sacrés, liés à un rituel. Les cérémonies funèbres s'adaptent à la modernité, mais ne disparaissent pas. La crémation est le plus souvent suivie d'une mise en terre de l'urne, comme le prouvent les tombes cinéraires présentes dans les cimetières: l'incinération atteste plus d'une volonté hygiéniste que d'un vœu de disparition. Le culte que l'on voue à son corps de son vivant explique peut-être en partie la peur de la putréfaction après la mort. Les pratiques d'embaumement n'existant pas dans la région, certaines personnes font de leur vivant le choix de la crémation comme alternative à la dégradation du corps dans la terre.

Les sépultures supprimées après une génération montrent à la fois une volonté politique (plus assez d'espace dans certains cimetières) et une volonté plus personnelle: les loisirs ayant pris une place importante dans la vie actuelle, on ne prend plus le temps de s'occuper des tombes familiales de la génération des grands-parents. Leur mémoire quitte le cimetière, pour prendre place dans la mémoire non plus collective de la communauté, mais plus individuelle des familles au sens restreint.

L'approche de la mort, l'espace et les pratiques funéraires semblent correspondre à la société telle qu'elle se présente aujourd'hui: plus individuelle.

Lorsqu'elle frappe une famille, elle en concerne les membres les plus pro-

ches, et plus rarement toute la communauté, comme c'était le cas autrefois. Mais il nous faut, dans cette petite région qu'est le district de Delémont, nuancer nos propos. La mort est vécue de façon plus «individuelle» aujourd'hui, certes. La collectivité ne se déplace plus dans la famille du défunt pour présenter ses condoléances (qui sont faites par écrit): le soutien à la famille est moindre jusqu'au jour de l'enterrement.

Après la dernière collation prise en commun, les proches seront à nouveau seuls pour surmonter leur chagrin et faire leur deuil. Mais à l'église – ou au cimetière le cas échéant – le temps de la cérémonie, afflue une foule venue rendre un dernier hommage à l'un de ses membres et soutenir les proches dans la perte d'un être cher, démontrant que les liens sociaux entre les vivants sont encore relativement forts.

Christel Lovis
Delémont

Notes

* Christel Elmadjian, «Le cimetière, expression spatiale des pratiques funéraires et des représentations de la mort. Le cas du district de Delémont». Mémoire de licence en géographie, Université de Neuchâtel, juin 2001, 116 pages.

¹ La plupart des éléments de ce chapitre sont tirés de la publication «Trésors archéologiques au fil de la Transjurane», numéro spécial de *Jura Pluriel*, printemps 2000, ainsi que de l'exposition archéologique du Musée jurassien de Delémont.

² D'après la formule consacrée de Philippe Ariès. Voir par exemple *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, 1975.

³ D'après Abraham Moles: *Psychologie de l'espace*, 1972.

⁴ Voir par exemple Jacques Brosse: *Mythologie des arbres*.

⁵ Cette façon de procéder serait propre à la notion d'humilité chère au protestantisme: l'absence du corps évite les longues iconographies élogieuses du défunt, comme elles le sont souvent chez les catholiques.

Bibliographie

- Philippe ARIÈS, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris: Seuil, 1975 («Points»).
- Id.*, *L'Homme devant la mort*, Paris: Seuil, 1977.
- Robert AUZELLE, *Dernières demeures. Conception, réalisation du cimetière contemporain*, Paris: Robert Auzelle, 1965.
- Annick BARRAU, *Mort à jouer, mort à déjouer. Anthropologie du mal de mort*, Paris: PUF, 1994.
- Patrick Baudry, *La place des morts. Enjeux et rites*, Paris: Armand Colin, 1999.
- Christian BIOT, «La transformation du rituel catholique», *Ethnologie française* (28/1998), p. 50-56.
- Henri BONNEMAZOU, «Ville des morts, ville des vivants», *Traverses* (I: «Lieux et objets de la mort»), 1975), p. 75-80.
- Philippe BOUTRY, «Les mutations du paysage paroissial», *Ethnologie française* (XV/1 [janvier-mars 1995]) p. 7-34.
- Gustave BRANDYS, *Impact et perception du cimetière. Pour une nécrologie appliquée*, Université de Neuchâtel, Institut de géographie, 1997.
- Id.*, *Necrobiopolis. Sacré, représentations et usages du cimetière urbain*, Université de Neuchâtel: mémoire de licence de l'Institut de géographie, 1999.
- Gabriel CAMPS, *La préhistoire. A la recherche d'un paradis perdu*, Paris: Perrin, 1982.
- Peter B. CLARKE, *Le grand livre des religions du monde*, Paris: Solar, 1995.
- «La mort à vivre. Nouvelles approches contre le silence, la souffrance, la solitude», *Autrement*, (87/février 1987).
- «Quand les vivants célèbrent la mort», *Annales du centre de recherche sociale*, (23/1987).
- Mourir aujourd'hui. Les nouveaux rites funéraires*, Paris: Odile Jacob, («Opus»), 1997.
- «Trésors archéologiques de la Transjurane», *Jura Pluriel* (36/2000).
- Bernard DEBARBIEUX & Emmanuelle PETIT, «Récueillement et déambulation, ailleurs et même au-delà: Façonnement et usages des cimetières du Mont Royal, Montréal: 1850-1996», *Géographie et cultures* (23/1997), p. 23-50.
- Pierre DEFFONTAINES, *Géographie et religions*, Paris: Gallimard, 1948.
- Marie DE HENNEZEL & Jean-Yves ELOUP, *L'art de mourir. Traditions religieuses et spiritualité humaniste face à la mort aujourd'hui*, Paris: Robert Laffont, 1997.
- Hélène DE NICOLAY & Emmanuel SERVIER, «Le cimetière: espace fonctionnel?», *Traverses* (I: «Lieux et objets de la mort»), 1975), p. 91-97.
- Christiane ELUERE, *L'Europe des Celtes*. Paris: Gallimard («Découvertes Gallimard»), 1992.
- Gustave-Nicolas FISCHER, *La psychosociologie de l'espace*, Paris: PUF-128, 1981.
- Jack GOODY, *La culture des fleurs*, Paris: Seuil, 1994.
- Maria GRAVARI, «Déchristianisation et espace: évolution de l'espace de la mort pendant le siècle des Lumières», *Géographie et cultures* (4/1992), p. 121-42.
- Thierry GUILLERMET, *Necrophobie ou le cimetière masqué. Indicateur spatial des représentations de la mort en Occident. Etude de cas: les cimetières genevois*, Université de Genève: mémoire de licence du département de géographie, 1999.
- Nicolas HUBER, *La nature domestique. Le zoo occidental comme représentation du monde sauvage*, Université de Neuchâtel: mémoire de licence de l'institut de géographie, 1999.
- Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Age*, Paris: Payot, 1932.
- Philippe MATHEZ, «Beau comme un croque. Ethnographie d'une entreprise de pompes funèbres», *Ethnoscope* (2/1996).
- Abraham A. MOLES & Elisabeth ROHMER, *Psychologie de l'espace*, Tournai: Casterman, («Poche»), 1972.
- Marie-Françoise NE, Ilana SHAVIT & Michel FABRE, «A propos des cimetières: reflets du monde des vivants», *Voyages ethnologiques/Cahiers Jusieu* (1976), p. 236-44.
- François OTTMAN, *Créer ou aménager un cimetière. Géologie, techniques, hygiène*, Paris: Ed. du Moniteur, 1987.

Cole
ple
déc
Jean
de
p. 11
Edr
oub
Moi
Lou
Par
Id.,
Faya
Jean
Etud
ris:]

Colette PETONNET, «L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien», *L'Homme* (Octobre-décembre 1982), p. 37-47.

Jean-Robert PITT, «Espaces des morts, espace de culture», *Géographie et cultures* (4/1992), p. 113-20.

Edmond PITTEL & Patrick ROSSEL, *La mort oubliée. Traditions et rites funéraires*, Yens-sur-Morges: Cabédita, («Archives vivantes»), 1992.

Louis-Vincent THOMAS, *Anthropologie de la mort*, Paris: Payot, 1975.

Id., *Rites de mort: pour la paix des vivants*, Paris: Fayard, 1985.

Jean-Didier URBAIN, *La société de conservation. Etude sémiologique des cimetières d'Occident*, Paris: Payot, 1978.

Id., *L'archipel des morts*, Paris: Plon, 1989.

Id., «Mort traquée, mort tracée», *Ethnologie française* (28/1998), pp. 43-49.

Michel VERNES, «La ville purifiée ou la mort conjurée?», *Traverses* (I: «Lieux et objets de la mort»), p. 57-64.

Michel VOVELLE, *Mourir autrefois*, Paris: Gallimard, 1973.

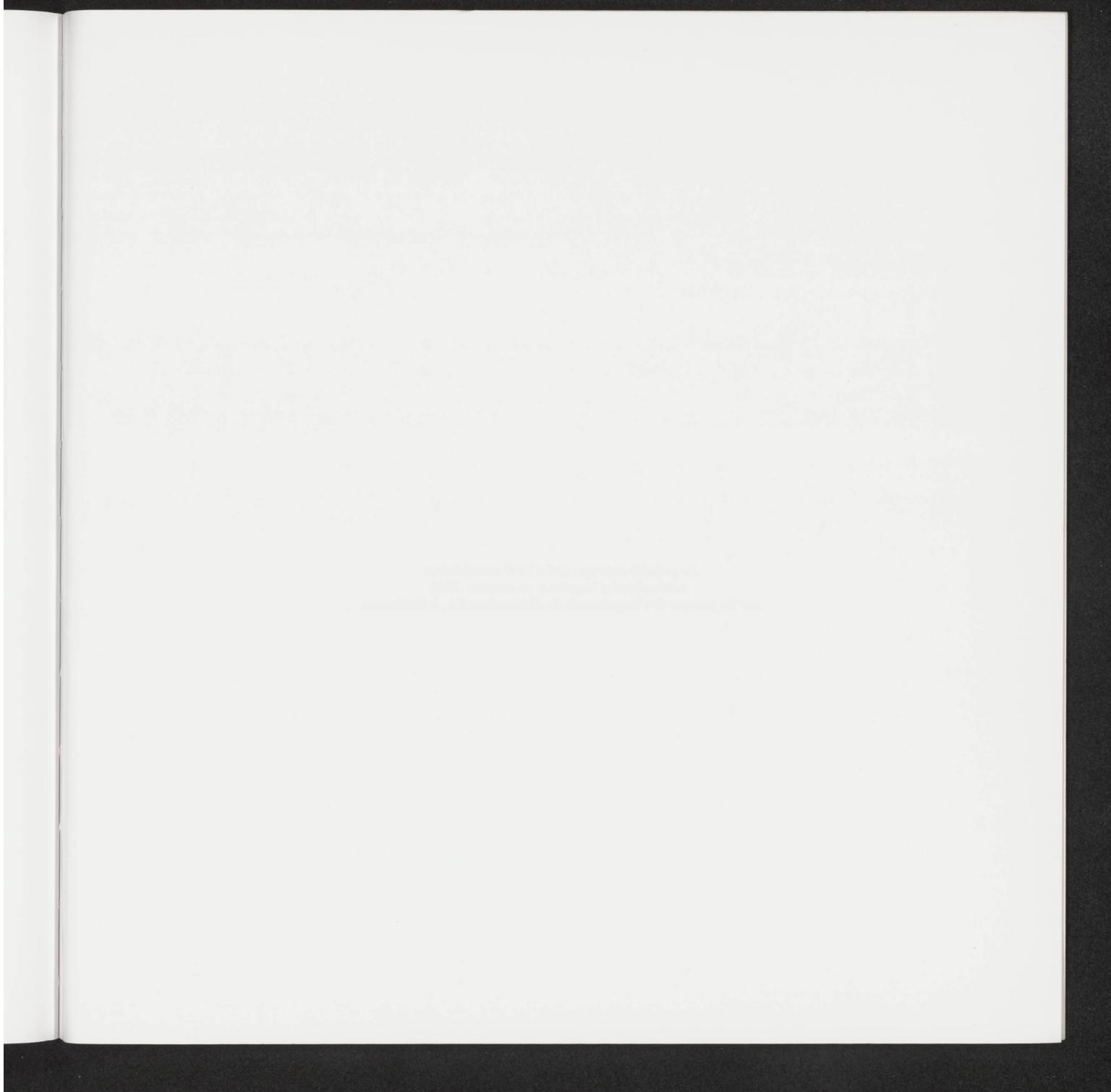
Id., *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris: Gallimard, 1981.

Id., *L'heure du grand passage. Chronique de la mort*, Paris: Gallimard («Découverts Gallimard/Traditions»), 1993.

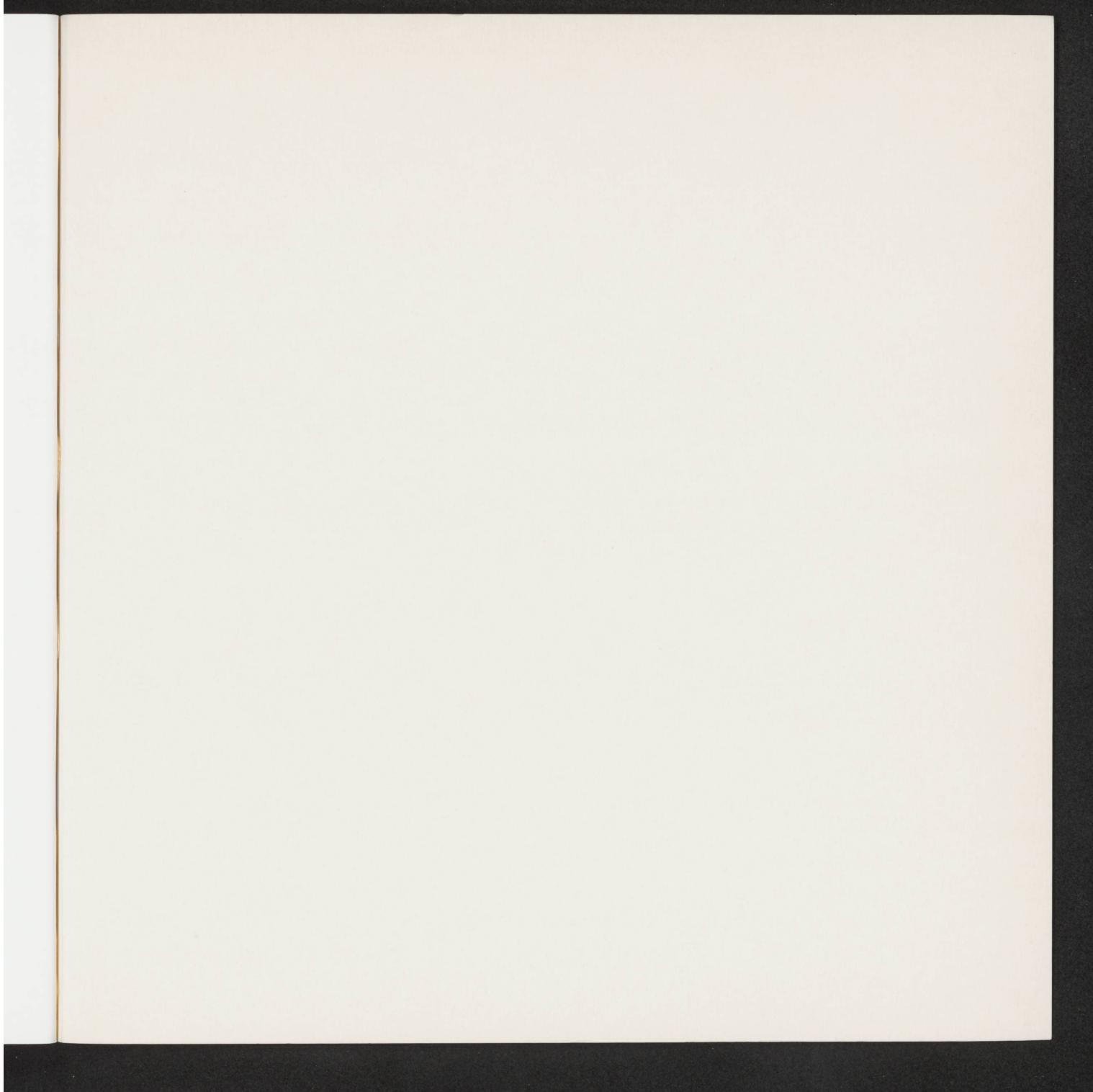
Michel VOVELLE & Régis BERTRAND, *La ville des morts. Essai sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, Paris: CNRS, 1983.

Françoise ZONABEND, «Les morts et les vivants. Le cimetière de Minot en Châtillonnais», *Etudes rurales* (49-52/1973), p. 7-23.





*Le présent ouvrage, tiré à 1200 exemplaires,
a été achevé d'imprimer en octobre 2002
sur les presses de l'Imprimerie du Démocrate SA, à Delémont.*



n° 26, 2002